

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît dix fois par an / Prix de l'abonnement pour les

No 296

non-membres : 18 francs (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Janvier 1990

Dans le programme de l'Orchestre de la Suisse romande pour son 2^e concert d'abonnement : « Acclamé dans le monde entier, tant *par* ses nombreux disques que *par* ses concerts, Z. Kocsis... » Il a « été invité au festival de Tours par son collègue S. Richter, *lesquels* ont donné ensemble des récitals en duo... »

«Conjoint»

Le bulletin d'information de l'A.E.L.E. du 12 décembre a donné la traduction (de l'anglais) d'un communiqué des ministres où se trouve cette phrase concernant le futur E.E.E. : « ... les structures de l'A.E.L.E. seront renforcées comme l'exigent les solutions *conjointes* à mettre au point dans le nouveau processus. »

Confusion courante entre «commun» et «conjoint» (de l'anglais *joint*). Ce dernier terme signifie uni, joint avec. Une déclaration conjointe est jointe à une autre ; ce n'est pas une déclaration commune.

(Défense du français, No 296, janvier 1990)

«Structures»

C'est une manie assez récente (la redondance est à la mode) de toujours employer «structure» au pluriel. La structure est la manière dont les parties d'un ensemble sont disposées. Les parties : là est le pluriel. On parle «des structures» de l'A.E.L.E., par exemple, mais cette organisation n'a pas plusieurs structures.

Le pluriel se justifie quand il s'agit de plusieurs ensembles ayant chacun une structure : les structures de production et d'échange.

(Défense du français, No 296, janvier 1990)

Blanchiment

L'action de blanchir, en français, s'appelle blanchiment ; que ce soit au sens propre (blanchir à la chaux un mur dégradé) ou au sens figuré (blanchir de l'argent sale).

Dans ce dernier cas, l'image est tout à fait juste, car – comme pour la chaux qu'on étale sur une surface sale – le blanchiment constitue une sorte de camouflage.

Nos confrères français parlent de blanchiment ou de recyclage, jamais de *blanchissage*.

(Défense du français, No 296, janvier 1990)

Blanchissage

Le blanchissage, c'est le nettoyage du linge. Appliqué, au figuré, à de l'argent sale, ce terme est d'un ridicule auquel tout le monde, apparemment, n'est pas sensible en Suisse ; en plus, l'image est fautive : ce n'est pas d'être dissimulés dans une banque qui rend immaculés des narco-dollars !

C'est sans doute cette double incongruité qui a incité l'administration fédérale à parler de... *blanchissage* dans le récent arrêté modifiant le Code pénal ?

(Défense du français, No 296, janvier 1990)

Traduire «vers»

L'épigraphe de notre numéro 293 citait comme «perle» une phrase du prospectus de lancement de TraDoc S.A., à Lutry : « Nous traduisons *vers* toutes les langues. » Cette maison nous assure que cette tournure est utilisée parmi les traducteurs français, et s'appuie sur le nouveau Grand Robert en 9 volumes (1985-86) : « Traduire un texte, un livre, d'une langue (dans, *vers* une autre) »...

Nous lui en donnons acte, tout en observant que ni la première édition du Grand Robert (1964), ni l'Encyclopédie Dupré (1972), ni le Quillet (1978), ni le Grand Dictionnaire des lettres en 7 volumes (Larousse 1986), ni le Petit Larousse, ni... la dernière édition du Petit Robert (1986) ne mentionnent cette étrangeté.

(Défense du français, No 296, janvier 1990)

Traduire «vers» (suite)

« Nous ne disons pas plus que vous «traduire vers...», nous écrit le professeur J. Lacant, vice-président de l'association Défense de la langue française, à Paris. « C'est sans doute une invention de publicitaires. J'avais lu votre critique et l'avais trouvée entièrement justifiée. »

Non moins surpris est le professeur J. Hanse, de Louvain, président du Conseil international de la langue française et auteur du Dictionnaire des difficultés du français moderne : « Cette expression n'est pas non plus connue dans les milieux belges que je fréquente. Elle est à condamner. »

(Défense du français, No 296, janvier 1990)